Votre livret d'accueil

Votre livret dématérialisé sur :
www.chipr.fr

Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont

Arbois | Bracon | Poligny | Salins-les-Bains | Sellières

Bienvenue dans votre établissement

Vous êtes accueilli aujourd'hui au Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont. Que votre séjour soit court ou plus long, notre priorité est de vous accompagner avec attention, humanité et respect.

Nos équipes s'engagent chaque jour auprès de vous, avec des valeurs fortes : bienveillance, engagement, éthique, qualité, coopération, égalité et continuité. Ces valeurs ne sont pas de simples principes, elles s'incarnent dans chaque soin, chaque échange, chaque accompagnement.

Ce livret a été conçu pour vous guider, vous rassurer et vous aider à mieux connaître notre organisation. Mais au-delà des mots, sachez que chaque professionnel reste à vos côtés, à chaque étape de votre prise en soins.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Le directeur

Sommaire

03 Notre établissement

07 Votre hospitalisation

17 Vos droits

23 Nos engagements

Le **Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont** (CHIPR) est un établissement public de santé, qui réunit plusieurs sites, répartis dans 5 communes : Salins-les-Bains, Arbois, Poligny, Bracon et Sellières.

Le CHIPR est membre du **Groupement Hospitalier de Territoire du Jura** (GHT Jura). Grâce à cette prise en charge avec les hôpitaux voisins et en lien avec les professionnels libéraux, nous assurons des accompagnements coordonnés tout au long de votre parcours de soins.

Chaque jour, **plus de 500 professionnels** s'investissent avec un objectif commun : vous accompagner avec compétence, humanité et engagement.

Le CHIPR, c'est :

150 lits et places d'hospitalisation

450 places en EHPAD

14 médecins et pharmaciens
284 infirmiers et aides-soignants
52 professionnels de rééducation
8 personnels médico-techniques
12 personnels d'encadrement soignant
87 personnels d'hôtellerie et de restauration
45 agents administratifs et techniques

Nos sites hospitaliers

Le Centre de Réadaptation Fonctionnelle de Salins-les-Bains *(112 lits et places)*

Le CRF de Salins-les-Bains est un établissement de référence dans le domaine de la médecine physique et de réadaptation. Son objectif : vous accompagner dans la récupération de vos capacités physiques, fonctionnelles ou cognitives, avec attention et expertise.

Un plateau technique complet à votre disposition :

Des salles spécialisées
(kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité, APA, psychologie, neuropsychologie, accompagnement social)

1 salle d'autorééducation pour favoriser votre autonomie

1 simulateur de conduite (retour à la mobilité)

1 ligne d'urodynamique pour les troubles urinaires

1 atelier d'appareillage (adaptation de dispositifs médicaux)

1 salle dédiée à la rééducation robotisée du membre supérieur

1 module d'isocinétisme pour la rééducation du membre inférieur

1 espace de balnéothérapie

Chaque prise en soins est personnalisée, selon vos besoins et objectifs de rééducation.

Le CRF propose plusieurs unités d'accueil :

- 2 unités d'hospitalisation complète de **Médecine Physique et de Réadaptation** (MPR)
- 1 unité d'hospitalisation complète en **Soins Médicaux et de Réadaptation** polyvalent (SMR)
- 1 unité dédiée aux patients en **Etat Végétatif Chronique ou Etat Pauci-Relationnel** (EVC-EPR)

Un hôpital de jour MPR

Vous pouvez également bénéficier d'une prise en charge en hôpital de jour, du lundi au vendredi, avec accès complet au plateau technique, selon votre plan de soins.

Des consultations externes spécialisées :

- **Médecine physique et réadaptation**
- **Infiltrations articulaires**
- **Gériatrie** (mémoire)
- **Appareillage**
- **Troubles du sommeil**
- **Radiologie conventionnelle**

Certains médecins réalisent également des consultations à titre libéral, un jour par semaine. Dans ce cas, les honoraires vous seront directement facturés par le practicien.

L'Hôpital d'Arbois *(38 lits et places)*

L'Hôpital d'Arbois est un établissement de proximité qui vous accueille pour des soins médicaux et de réadaptation (SMR), avec des places spécifiquement dédiées aux soins palliatifs.
Chaque patient est accompagné dans une approche globale et personnalisée, au sein d'un environnement à taille humaine. La qualité de la relation avec vous et vos proches est au cœur de notre engagement.

L'établissement dispose d'un plateau technique adapté :

- **Des salles dédiées à la rééducation** *(kinésithérapie, ergothérapie, APA)*

À partir du second semestre 2025, l'Hôpital d'Arbois développera une activité de médecine polyvalente. Cette évolution permettra de renforcer l'offre de soins de proximité, notamment en médecine polyvalente gériatrique et en soins palliatifs.

Un maillon essentiel dans votre parcours de soins

Le CRF de Salins-les-Bains et l'Hôpital d'Arbois sont deux établissements pleinement intégrés aux filières de soins du territoire. Ils travaillent en étroite collaboration avec les établissements de référence comme le Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier, le CH de Dole, le CHU de Besançon, ainsi qu'avec les acteurs de ville (médecins généralistes, spécialistes, infirmiers libéraux) et les structures de soutien (SSIAD, HAD, DAC).

Une équipe pluridisciplinaire à vos côtés

Dès votre arrivée, vous êtes entouré d'une équipe soignante bienveillante et engagée, composée de professionnels qui travaillent ensemble pour vous accompagner dans toutes les dimensions de votre santé :

- **Médecins spécialistes** en médecine physique, médecine générale, gériatrie, soins palliatifs
- **Infirmiers et aides-soignants**, présents au quotidien pour assurer vos soins et votre sécurité
- **Agents des services hospitaliers (ASH)**, garants de l'hygiène et du cadre de vie
- **Thérapeutes :** kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, enseignants en activité physique adaptée (APA)
- **Neuropsychologues**, pour l'évaluation et le soutien des fonctions cognitives
- **Diététiciens** pour adapter votre alimentation à votre état de santé
- **Et de nombreux autres professionnels** mobilisés pour votre prise en soins.

Un soutien humain tout au long de votre séjour

Parce qu'une hospitalisation peut susciter des questions ou des inquiétudes, notre équipe vous propose un accompagnement social et psychologique.

- **Nos assistantes de service social** sont à vos côtés pour vous aider dans vos démarches (administratives, retour à domicile…) et soutenir vos proches si besoin.
- **Nos psychologues clinitiens** vous offrent un espace d'écoute et de dialogue, ponctuellement ou tout au long de votre séjour, selon vos besoins.

Nos sites pour personnes âgées & maintien à domicile

Le CHIPR propose également des lieux de vie et d'accompagnement dédiés aux personnes âgées. Sur chacun de nos sites, nos équipes s'engagent au quotidien pour garantir sécurité, confort, soins adaptés et qualité de vie, dans une atmosphère bienveillante.

Nos EHPAD proposent :

- des hébergements permanents ou temporaires
- un accompagnement global (soin, animation, lien social)
- des chambres adaptées
- et sont habilités à l'aide sociale

La prise en charge médicale est assurée par les médecins traitants libéraux, autant que possible, en lien avec les équipes soignantes de chaque site.

01 EHPAD de Bracon

Situé à proximité de Salins-les-Bains, l'EHPAD de Bracon est un établissement récent, ouvert en 2022. Il accueille les résidents dans un environnement agréable, sécurisé et entièrement composé de chambres individuelles, dont certaines communicantes.

L'établissement propose : une unité de vie protégée, un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), une grande salle d'activités, des terrasses accessibles et un salon de coiffure.

02 EHPAD de Poligny

Implanté à proximité du centre-ville, l'EHPAD de Poligny est un établissement accueillant, aménagé dans les anciens locaux de l'hôpital.

Il dispose de quatre unités adaptées à la dépendance, de salons pour les familles, d'espaces communs conviviaux et d'extérieurs aménagés.

03 EHPAD d'Arbois (Delort & Ermitage)

L'EHPAD d'Arbois propose deux unités complémentaires pour l'accueil des personnes âgées dépendantes :

La **Résidence Delort**, située en périphérie, offre des chambres individuelles réparties sur trois étages. Elle comprend un PASA, des espaces communs chaleureux et un parc arboré propice à la détente.

La **Résidence Ermitage**, au rez-de-chaussée du site historique de l'Hôpital, propose des chambres simples ou doubles ouvrant sur un patio paysager, avec accès direct à un parc. L'ambiance y est apaisante et sereine.

04 EHPAD Les Charmettes de Sellières

Au cœur du village de Sellières, l'EHPAD Les Charmettes offre un environnement calme et verdoyant, avec des espaces communs intimistes pensés pour le confort et la convivialité.

Les chambres sont situées au rez-de-chaussée, avec un accès direct à un parc arboré, idéal pour les promenades et le repos en plein air.

Soutien au maintien à domicile

Parce que le soutien aux personnes âgées ne s'arrête pas aux murs de nos établissements, le CHIPR développe également des services pour les aidants et pour les personnes vivant à domicile.

La **Plateforme de Répit du Jura**, à Poligny, est un espace d'écoute, d'échange et de ressources pour les aidants. Elle propose une halte répit, des temps d'accueil, des conseils et du soutien adapté.

13 places d'accueil de jour sont proposées sur différents sites du CHIPR, pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie tout en soutenant les familles. Ces structures permettent d'alterner temps à domicile et prise en charge adaptée en journée.

Accès & mobilité

- Tous nos établissements disposent de places de stationnement accessibles aux visiteurs.
- Tous nos bâtiments sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

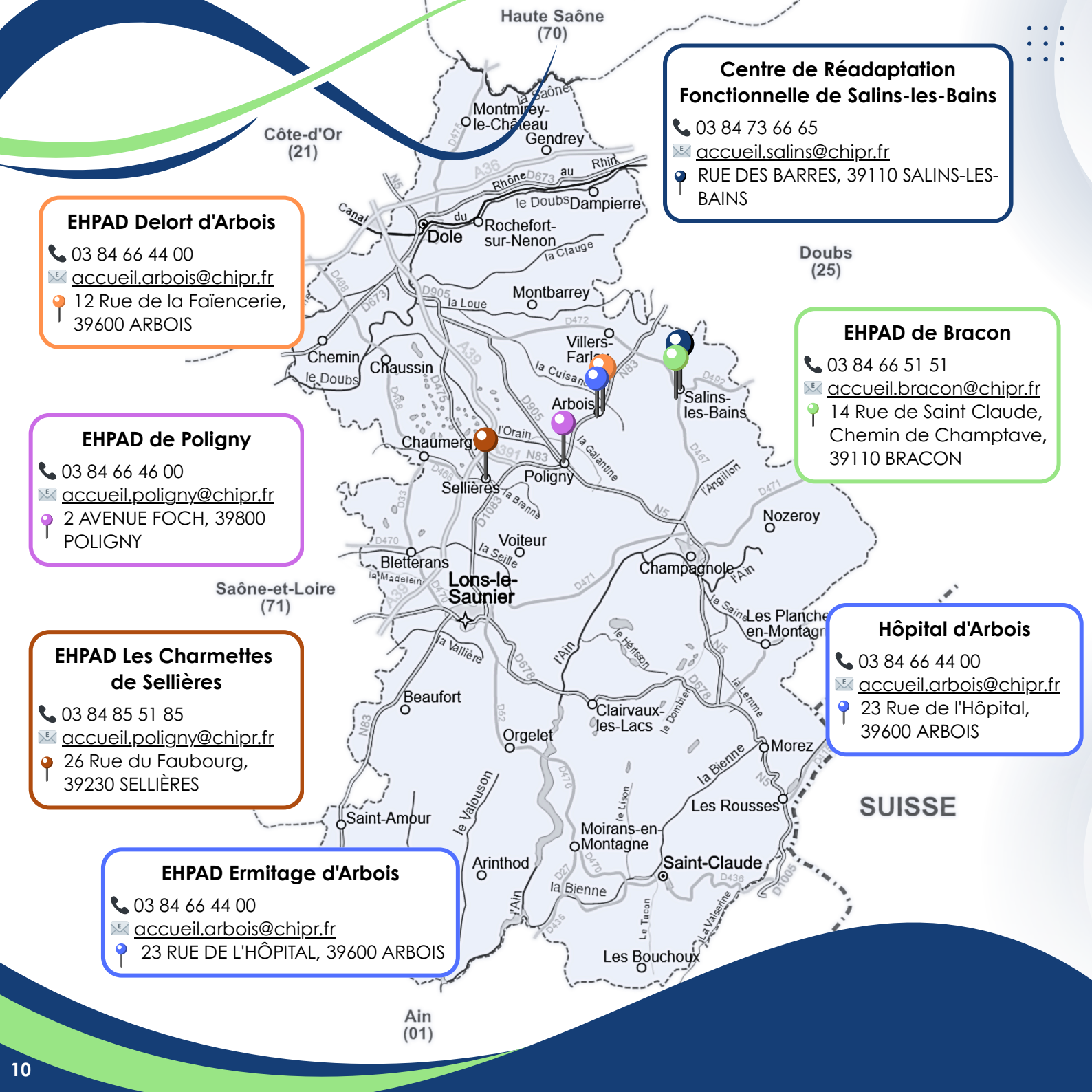

Centre de Réadaptation Fonctionnelle de Salins-les-Bains

03 84 73 66 65
accueil.salins@chipr.fr
RUE DES BARRES, 39110 SALINS-LES-BAINS

EHPAD Delort d'Arbois

03 84 66 44 00
accueil.arbois@chipr.fr
12 Rue de la Faïencerie, 39600 ARBOIS

EHPAD de Bracon

03 84 66 51 51
accueil.bracon@chipr.fr
14 Rue de Saint Claude, Chemin de Champtave, 39110 BRACON

EHPAD de Poligny

03 84 66 46 00
accueil.poligny@chipr.fr
2 AVENUE FOCH, 39800 POLIGNY

Hôpital d'Arbois

03 84 66 44 00
accueil.arbois@chipr.fr
23 Rue de l'Hôpital, 39600 ARBOIS

EHPAD Les Charmettes de Sellières

03 84 85 51 85
accueil.poligny@chipr.fr
26 Rue du Faubourg, 39230 SELLIÈRES

EHPAD Ermitage d'Arbois

03 84 66 44 00
accueil.arbois@chipr.fr
23 RUE DE L'HÔPITAL, 39600 ARBOIS

Votre hospitalisation

Votre arrivée

Votre hospitalisation est une étape importante dans votre parcours de soins. Nos équipes vous accueillent avec attention et se tiennent à votre disposition pour vous guider dès votre arrivée.

À votre entrée, présentez-vous au **bureau des entrées** (BDE) situé à l'accueil des sites. Cette étape permet d'ouvrir votre dossier administratif et médical, nécessaire à votre prise en soins.
Pensez à vous munir de vos **documents d'identité**, **carte vitale**, **carte ou attestation de mutuelle**, ainsi que de **tout document médical** utile à votre suivi (ordonnances, imagerie, médicaments en cours…).

Que prévoir pour votre séjour ?

Le linge de lit et les serviettes de table sont fournis et entretenus par l'établissement. Cependant, nous vous invitons à apporter :

- **votre nécessaire de toilette :** brosse à dents, dentifrice, savon liquide, serviettes, gants, mouchoirs, peigne ou brosse, rasoir, etc.
- **des vêtements confortables**, adaptés à la saison, ainsi que pyjamas et chaussures d'intérieur
- **vos accessoires personnels :** lunettes, prothèses, appareils auditifs, etc., avec leurs boîtes ou étuis
- tout dispositif médical personnel que vous utilisez habituellement (fauteuil, orthèse, pompe, etc.)

N'oubliez pas d'informer l'équipe soignante si vous portez un dispositif ou du matériel spécifique.

Objets de valeur & effets personnels

Pour des raisons de sécurité, **nous vous conseillons de laisser chez vous tout objet de valeur** (bijoux, sommes importantes, documents non-essentiels...).
Vos objets personnels (lunettes, prothèses, téléphones…) restent sous votre responsabilité pendant toute la durée du séjour.

L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration, sauf en cas d'accident avéré imputable à un professionnel.

Votre hospitalisation

Votre séjour

Pendant votre séjour, nos équipes veillent à ce que vous vous sentiez accompagné, respecté et en sécurité. Chaque professionnel est identifié par une étiquette mentionnant son prénom, son nom et sa fonction, pour vous aider à mieux vous repérer.

01 Restauration

Les repas sont préparés sous la surveillance de diététiciens, afin d'être adaptés à vos besoins médicaux et nutritionnels.
Pour connaître les horaires de repas ou faire part de besoins spécifiques, adressez-vous à l'équipe du service. Des repas accompagnants peuvent également être pris par vos proches ; la demande doit être adressée au cadre de santé.

02 Hébergement

Vous êtes accueilli en chambre individuelle ou double, selon les disponibilités et les besoins médicaux, toutes équipées d'une salle d'eau.

03 Services de confort

Pour rendre votre séjour plus agréable, plusieurs services peuvent être mis à votre disposition (selon les sites) :

- **Wi-Fi gratuit :** modalités disponibles à l'accueil ou via le portail CHIPR
- **Téléphone :** une ligne avec numéro direct peut être ouverte sur demande (service payant)
- **Télévision :** disponible selon les possibilités du site
- **Courrier :** distribué chaque jour (hors week-end). Pensez à indiquer votre nom et le service sur l'enveloppe
- **Prestations de confort (coiffure, etc.) :** renseignez-vous à l'accueil de votre service

04 Visites

Les visites sont autorisées tous les jours,
dans le respect des horaires de chaque service. L'organisation peut être adaptée en fonction de l'état de santé des patients ou du contexte sanitaire.

05 Spiritualité & soutien moral

Vous avez la possibilité de recevoir la visite du ministre du culte de votre choix.
Des associations de bénévoles partenaires sont également présentes pour proposer écoute, animation et lien social.
Pour connaître les associations présentes ou les représentants des cultes disponibles, adressez-vous à la cadre de santé ou consultez notre site internet.

06 Prise en charge de la douleur

La douleur n'est pas une fatalité. Nos médecins et équipes soignantes s'engagent à l'évaluer régulièrement et à la soulager, en vous proposant des solutions adaptées.
Nous vous demanderons fréquemment de l'évaluer. Parlez-en librement : soulager votre douleur fait pleinement partie de vos soins.

07 Informations médicales

Vous êtes le premier acteur de votre santé. Les médecins s'efforcent de vous informer de manière claire et complète sur votre état de santé, vos examens et vos traitements. Si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à poser vos questions à l'équipe soignante.

08 Confidentialité

Tous les professionnels et intervenants sont soumis au secret professionnel. Sans votre accord, aucune information concernant votre présence ou votre état de santé ne sera communiquée à l'extérieur.

Hygiène, sécurité et respect de la vie collective 09

Nous accueillons des personnes dont l'état de santé peut être fragile.
Pour préserver un environnement calme et respectueux, quelques règles de courtoisie, d'hygiène et de bon sens s'adressent à tous, visiteurs comme patients.
Les visites sont les bienvenues, dans le respect du cadre de soins et du rythme de chacun.
Merci de veiller à :

- Limiter les visites de groupe, privilégier les échanges calmes
- Respecter le repos des autres patients, en évitant les conversations trop sonores

Vos proches sont invités à :

- Reporter leur visite en cas de symptômes grippaux ou infectieux
- Se désinfecter les mains à l'aide des solutions hydroalcooliques mises à disposition dans les chambres et les couloirs
- Suivre les recommandations en vigueur en cas d'épidémie (port du masque, limitation des visites…).

Certains comportements ou objets ne sont pas autorisés dans l'établissement :

- Les animaux, sauf autorisation exceptionnelle
- Les fleurs en pot, pour des raisons d'hygiène
- Le tabac, l'alcool, les substances illicites, les armes ou objets dangereux
- L'utilisation bruyante de téléphones ou d'appareils audio
- Toute perturbation des soins : les visiteurs peuvent être invités à quitter temporairement la chambre pendant certaines activités

Ces mesures ont pour objectif de protéger votre santé et celle des autres, dans un cadre respectueux, sans restreindre vos libertés.
Le règlement intérieur, qui précise l'ensemble des règles de vie dans l'établissement, est disponible sur demande à l'accueil ou sur notre site internet.

Votre hospitalisation

Votre sortie

Dès que votre état de santé le permet, votre sortie est décidée par l'équipe médicale.
L'objectif est de vous permettre de retourner chez vous, ou de rejoindre un autre établissement, dans les meilleures conditions.

Vous rentrez à domicile

Avant votre départ, présentez-vous au bureau des entrées pour signaler votre sortie. Vous recevrez les documents administratifs nécessaires.
Si des frais restent à votre charge, ils pourront également vous être demandés à ce moment-là.

Vous êtes transféré vers un autre établissement

Si un transfert est médicalement nécessaire, l'équipe médicale l'organise avec l'établissement d'accueil. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Vous sortez contre avis médical

Nous vous déconseillons fortement de quitter l'hôpital sans accord médical. Si vous choisissez de partir malgré tout, vous devrez signer une attestation indiquant que vous avez été informé des risques encourus.

Vous bénéficiez d'une permission de sortie

Avec l'accord du médecin, une permission temporaire peut vous être accordée, sous conditions. Votre chambre sera conservée pendant un maximum de 48 heures.

Vous quittez l'établissement sans prévenir

Si vous quittez le service sans en avertir l'équipe, des recherches seront engagées immédiatement. Votre entourage pourra être contacté, et en cas de risque avéré, les forces de l'ordre seront informées.

La lettre de liaison : un document essentiel

Lors de votre départ, une lettre de liaison vous est remise. Elle est également transmise à votre médecin traitant (sauf opposition de votre part). Elle résume les éléments clés de votre séjour, et propose des recommandations pour la suite de votre prise en charge.

Vos frais d'hospitalisation

L'Assurance Maladie couvre une grande partie du coût de votre séjour, selon les soins prescrits et la durée prévue de votre hospitalisation. Cependant, certains frais peuvent rester à votre charge, ou être couvertes par votre mutuelle ou complémentaire santé.

Forfait journalier

Il s'agit de votre participation aux frais d'hébergement pour tout séjour de plus de 24 heures. Non remboursé par l'Assurance Maladie, il peut être pris en charge par certaines mutuelles. Des exonérations existent (CMU-C, AME, accident du travail, etc.).

Frais de séjour

Ils sont fixés par l'ARS et couvrent les soins et l'hébergement (hors prestations de confort). L'Assurance Maladie prend en charge 80 % ; le reste peut être couvert par votre mutuelle.

Chambre individuelle

Selon les disponibilités, vous pouvez en faire la demande. Un supplément sera facturé, remboursable selon les garanties de votre mutuelle.

Téléphone, télévision et services de confort

Ces prestations sont proposées en supplément selon les sites. Renseignez-vous à l'accueil.

Nos tarifs à jour sont disponibles à l'accueil de nos sites ou sur notre site internet.

Besoin d'un accompagnement ?

Le CHIPR accueille chacun sans distinction et propose un accompagnement social adapté à votre situation. Nos assistantes de service social sont à votre disposition pour vous soutenir face à d'éventuelles difficultés administratives, financières ou familiales.

Elles peuvent vous aider à **organiser votre retour à domicile**, **rechercher un hébergement** temporaire ou un établissement, **ouvrir vos droits** sociaux et financiers, **accéder aux aides adaptées** à votre situation et **dialoguer avec vos proches** pour trouver des solutions ensemble.

Pour rencontrer une assistante de service social, adressez vous au cadre de santé de votre service.

Vos droits

La charte de la personne hospitalisée

Au CHIPR, nous plaçons le respect de votre dignité, de vos choix et de votre sécurité au cœur de chaque prise en charge. Nos équipes sont à votre écoute pour garantir une information claire, un accompagnement bienveillant, et le respect de vos droits à chaque étape de votre séjour.

Principes généraux* :

01 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

02 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins.** Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettront tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

03 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

04 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient.** Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

05 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

06 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

07 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site : www.sante.gouv.fr

Circulaire n° DHOS/E1/GDS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées, incluant la charte de la personne hospitalisée.

08 La **personne hospitalisée est traitée avec égards.** Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Le respect de la vie privée est garantit à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent. **09**

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant.** Sous certaines conditions, ses ayant droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux. **11**

Les droits fondamentaux des patients sont également encadrés par plusieurs textes de référence, accessible sur le site du ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr.

Accéder à votre dossier médical

Votre dossier médical regroupe toutes les informations relatives à votre santé. Il est conservé pendant 20 ans à compter de votre dernière prise en soins, dans le respect du secret médical et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Vous pouvez consulter votre dossier :

- Sur place, au CHIPR, auprès du médecin qui coordonne votre prise en charge
- A distance, en adressant une demande écrite pour recevoir une copie par envoi postal sécurisé

Dans ce cas, un forfait de 15 € est appliqué pour couvrir les frais de reproduction et d'envoi.
Pour faire votre demande :

Par courrier :
CHI Pays du Revermont
À l'attention de Monsieur le Directeur
Rue des Barres
39110 SALINS-LES-BAINS

Par mail :
secretariat.direction@chipr.fr

Dans tous les cas, n'oubliez pas de joindre :

- le formulaire de demande (disponible auprès du secrétariat de direction ou sur notre site internet)
- les pièces justificatives nécessaires : pièce d'identité, justificatif de lien de parenté si la demande concerne un proche, etc.

Votre Dossier Médical Partagé (DMP)

Le DMP est votre carnet de santé numérique sécurisé, accessible uniquement par les professionnels autorisés. Il contient notamment : ordonnances, comptes rendus, examens, résultats d'imagerie, etc. Le CHIPR l'alimente automatiquement à votre sortie.
Vous pouvez consulter l'historique des accès et gérer les autorisations depuis votre espace personnel.

Le Dispositif d'Appui à la Coordination : votre relais après l'hospitalisation

L'équipe du DAC-FC (Dispositif d'Appui à la Coordination - Franche-Comté) accompagne tous les publics, quels que soient leur âge, leur situation ou leur pathologie. Elle intervient à deux niveaux :

- Information et orientation des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, mais aussi des patients eux-mêmes et de leurs proches.
- Appui à la coordination pour les parcours de santé considérés comme complexes. Les professionnels du DAC évaluent et coordonnent de façon partagée pour un meilleur accompagnement de la personne.

Dispositif d'appui à la coordination Franche-Comté

dac-fc@dac-fc.org
03 81 25 05 30

Désigner une personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de votre choix pour vous accompagner tout au long de votre séjour. Elle pourra :

- être présente lors des entretiens médicaux
- être consultée si vous ne pouvez pas vous exprimer

Cette désignation se fait par écrit, via un formulaire disponible dans les services. Elle peut être modifiée à tout moment. Elle est différente de la « personne à prévenir » en cas d'urgence.

Rédiger ses directives anticipées

Vous pouvez exprimer vos souhaits concernant votre fin de vie (traitements à limiter ou à arrêter, etc.). Ces directives :

- sont consultées avant toute décision médicale importante
- peuvent être modifiées ou annulées à tout moment

Pensez à :

- les transmettre à l'équipe lors de votre admission
- ou à en indiquer l'existence et le lieu de conservation

Nos équipes peuvent vous accompagner dans cette démarche si vous le souhaitez.

Protection de vos données personnelles

Au CHIPR, la confidentialité de vos informations personnelles et médicales est une priorité. Vos données de santé sont protégées par :

- le secret médical
- le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – règlement européen n°2016/679
- la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978

Elles sont traitées de manière sécurisée, uniquement par des professionnels habilités, et strictement dans le cadre de votre prise en soins.

Les données concernées portent sur :

« Les données à caractère personnel concernant la santé sont les données relatives à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, d'une personne physique (y compris la prestation de services de soins de santé) qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne. »

(Définition issue de la CNIL)

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez à tout moment :

- d'un droit d'accès à vos données
- d'un droit de rectification en cas d'erreur
- d'un droit d'opposition, dans certains cas, à leur traitement
- d'un droit à l'effacement, sous conditions prévues par la loi

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le secrétariat de direction de l'établissement.

Représentation des usagers

La Commission des Usagers (CDU) est présente dans nos établissements pour représenter votre voix. Elle a pour mission de :

- veiller au respect de vos droits en tant que patient ou usager
- vous accompagner dans vos remarques, suggestions ou réclamations
- contribuer à améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge

Créée par la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades, la CDU se réunit au moins une fois par trimestre, ou plus souvent si nécessaire.
Vous pouvez vous adresser à elle à tout moment si vous avez besoin de faire entendre votre expérience ou vos attentes.
La liste à jour des représentants des usagers est disponible en ligne :

Plaintes, réclamations & médiation

Votre avis compte. Si vous souhaitez faire part d'une remarque, d'une insatisfaction ou d'une suggestion, vous pouvez le faire à tout moment, en toute confidentialité. Vous pouvez vous adresser :

Par courrier :
CHI Pays du Revermont
À l'attention de Monsieur le Directeur
Rue des Barres
39110 SALINS-LES-BAINS

directement au responsable du service concerné

Une réponse écrite vous sera apportée. Si nécessaire, des mesures correctives seront mises en place.
Vous pouvez également solliciter une médiation via la Commission des Usagers (CDU). Dans ce cas, un rapport de médiation est rédigé et pourra être présenté en CDU.

Toutes les démarches se font sans incidence sur votre prise en charge, et dans le respect de vos droits.

Nos engagements
pour votre sécurité & votre bien-être

Qualité et sécurité des soins

La qualité et la sécurité des soins sont des priorités majeures pour le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont (CHIPR). Elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, visant à garantir à chaque patient une prise en charge sûre, personnalisée, respectueuse de ses droits et de ses attentes.

Indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS)

Les IQSS permettent de mesurer, de manière fiable et standardisée, la qualité des soins prodigués et la sécurité des patients, la satisfaction et le recueil de l'expérience des patients.

CRF de Salins-les-Bains

Hôpital d'Arbois

Tous les résultats des Indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) à jour des établissements de Salins-les-Bains et d'Arbois sont disponible sur le site de la HAS (www.has-sante.fr).
En dialoguant avec les professionnels de santé, vous contribuez activement à la qualité de votre prise en charge et à la sécurité de tous.

L'accès aux soins palliatifs

Parce que chaque étape de la vie mérite attention et respect, le CHIPR garantit l'accès aux soins palliatifs, conformément à la loi du 9 juin 1999.
Les soins palliatifs s'adressent aux personnes atteintes de maladies graves ou en phase avancée, sans distinction d'âge. Ils visent à :

Soulager la douleur et les symptômes	**Apaiser les souffrances psychiques**	**Préserver la dignité de la personne malade**	**Accompagner les proches**

Nos équipes pluridisciplinaires (soignants, psychologues, bénévoles…) assurent un accompagnement global : physique, psychologique, sociale et spirituelle.

Bon séjour parmi nous !

« Accueillir, soigner, accompagner… avec respect et engagement. »

03 84 73 66 02

www.chipr.fr

rue des barres 39110
SALINS-LES-BAINS

secretariat.direction@chipr.fr

Arbois | Bracon | Poligny | Salins-les-Bains | Sellières

Version juin 2025